

Numéro de dossier : 1093468003

**Unité administrative responsable** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Objet** Projet d'Accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-Saint-Charles relatif au projet de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, commerciales et industrielles de la propriété des Ateliers du CN sise au 1830-1880 LeBer de l'arrondissement du Sud-Ouest.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

Le projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et les Cours-Pointe-Saint-Charles est au stade de développement et, bien que traitant déjà la plupart des sujets devant faire partie d'un tel accord, le document se verra complété suite à l'apport de nombreux avis en provenance de représentants de multiples domaines. Le BGGP comprend que le document présenté dans sa forme actuelle est un document de travail et sera soumis pour adoption à une date ultérieure, suite au processus de consultation publique.

Dans un effort d'uniformisation des accords de développement convenus entre la Ville et les promoteurs pour des projets d'envergure, le BGGP est invité à faire une intervention dans le dossier à l'étude, soit le projet des ateliers du CN.

Afin de bonifier le projet d'accord de développement, le BGGP suggère que soient développés, précisés ou enrichis certains aspects, et ce, à la lumière des discussions à venir que l'équipe chargée de l'élaboration de l'accord de développement aura avec les divers intervenants, dont :

- Précisions quant aux coûts engagés par chacune des parties;
- Examen de la possibilité de financement par règlement d'emprunt spécifique avec taxation locale pour des infrastructures municipales requises pour la portion du site dédiée aux ateliers de l'AMT et à l'industrie légère du Groupe Mach;
- Examen de la possibilité d'une participation financière de la Ville pour des infrastructures sur site et raccordements pour des ensembles familiaux;
- En ce qui a trait au patrimoine, l'accord de développement pourrait faire appel aux valeurs patrimoniales et historiques présentées par l'Énoncé d'intérêt patrimonial préparé par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.
- Précisions quant aux modalités de décontamination des sols sur le site;
- Révision de la clause de la garantie bancaire en général afin d'assurer que la Ville soit en mesure de voir respectés les engagements convenus avec le Propriétaire.

Numéro de certificat (ou note)

<b>Responsable de l'intervention</b> Liliane CARDINAL Chef de division <b>Tél. :</b> 514-872-2622 <b>Date:</b> 2009-05-12	<b>Endossé par:</b> Arnold BEAUDIN Directeur <b>Tél. :</b> 514-872-0068 <b>Date d'endossement:</b> 2009-05-12
---	---